

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-44

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGET "VILLE" 2022

L'an 2022, le 01 juin à 19H00, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 25/05/2022 en SALLE DU CONSEIL - MAIRIE DE CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLE, Maire.

Etaient présents :

Daniel GUILLE, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Thierry GADAIS, Lydie RETAILLEAU, Katell RABY, Alexia ROUSSEAU, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Yves-Marie DELANOE, Didier PROUX, Solène LAUNAY, Bruno FOUCHARD, Patrice DRAIGNAUD, Guinard MARNE, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Audrey TENEZ, Pierre LAUDEN, Karine DESVARD, Anaïk FOURDILIS, Philippe MIKO

Etaient excusés avec procuration :

Aude JOUSSE ayant donné procuration à Yves-Marie DELANOE
Pascal PHILIPPE ayant donné procuration à Daniel GUILLE
Benoît LONGEON ayant donné procuration à Philippe MIKO

Etaient excusés :

Didier CHAUVIERE

Etaient absents :

Stéphanie MELOT

Désignation d'un secrétaire de séance : André LANCIEN a été désigné secrétaire de séance,

Rapporteur : **Pascale CORMERAIS**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article R 2221-83 et L1612-5 ;

VU l'instruction M14 du 96-078 – 1^{er} août 1996, modifiée par arrêté du 9 novembre 1998 ;

VU l'ordonnance N° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration de la M14 et des règles budgétaires des communes ;

VU le Budget Principal de l'exercice en cours adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 02 avril 2022 ;

EXPOSÉ

Les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice pour permettre aux écritures budgétaires d'être en parfaite adéquation entre le réalisé et l'affectation d'écriture. Madame l'adjointe au Maire précise qu'il convient de réaliser la décision modificative n°01 suivante :

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

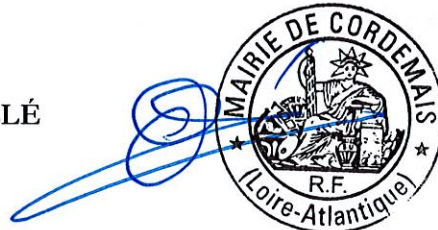
Nature	Sect°	D/R	Libellé	Proposition nouvelle
001	I	R	RESULTAT D INVESTISSEMENT REPORTE	-8 885,85 €
			Total chapitre	881 732,72 €
10222	I	R	FCTVA	8 885,85 €
			Total chapitre	278 885,85 €
002	F	R	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	228 715,05 €
			Total chapitre	2 733 241,08 €
74833	F	R	COMPENSATIO DE L ETAT	-228 715,05 €
			Total chapitre	1 146 679,99 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVER** la modification de la décision modificative n° 1 du budget principal «VILLE» 2022 présentée ;
- **INSCRIRE** au budget les écritures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions à l'application de la présente délibération et à signer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Délibération adoptée par 22 voix Pour, 0 voix Contre et 3 voix Abstention.

Le Maire
Daniel GUILLÉ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus